

Beaucoup de gens s'en sont pris, dans le passé, aux corporations, les traitant, par exemple, de voleurs de grand chemin, d'exploiteurs des petits, de profiteurs qui accumulent des millions et des millions, réclamant que le gouvernement s'empare de certaines corporations, voire même les nationalise, en vue de réaliser une distribution plus équitable des richesses du pays.

Monsieur l'Orateur, on semble oublier que les millions réalisés par les compagnies ne sont pas nécessairement enfouis sous les lits de façon à assurer à ces entreprises une réserve d'argent liquide. Au contraire, les corporations investissent leurs profits dans l'expansion de leurs entreprises.

Je me souviens d'avoir lu, un jour, le discours d'un grand magnat de l'industrie américaine, soit Henry Ford, qui disait, quelque temps avant de mourir: «Si je devais aujourd'hui lancer mon industrie, je ne le pourrais pas, parce que dans le temps où je lançais mon industrie de l'automobile, je pouvais utiliser mes profits pour prendre de l'expansion, agrandir mes usines et j'utilisais mes profits pour le faire. Aujourd'hui, je ne le pourrais pas, justement parce que le gouvernement s'empare de mes profits et je dois aller emprunter chez les prêteurs de crédit, à des taux d'intérêt prohibitifs, pour pouvoir prendre de l'expansion».

Aujourd'hui, cette même pensée devrait être comprise par le Parlement et la nation canadienne.

J'entends souvent dire: S'il existe des pauvres au Canada, cela dépend des grandes sociétés et des profits qu'elles réalisent.

Il est faux de dire ou d'essayer de prouver que cela dépend exclusivement des sociétés si la pauvreté existe dans quelques régions du Canada.

Je sais que des sociétés, et cela se retrouve dans n'importe quel autre domaine de notre économie, font des abus. Par exemple, si plusieurs sociétés s'unissent pour fixer les prix, à ce moment-là, le gouvernement a certainement l'obligation d'intervenir pour combattre les cartels.

Autrefois, il nous a été donné de voir des organisateurs de cartels ou de monopoles condamnés à payer des amendes de \$25,000 ou \$50,000. Ces gens-là s'en moquaient, parce qu'en haussant leurs prix d'un quart de cent ou d'un demi-cent, ils pouvaient peut-être réaliser un profit de 50 millions de dollars en 12 ou 24 heures. On se moquait donc du gouvernement ou de la justice.

Ainsi, au sujet des cartels, des monopoles ou des gens qui désirent monopoliser pour exploiter la population canadienne, j'estime que le gouvernement devrait prendre des mesures plus sévères non seulement en met-

tant les responsables à l'amende, mais en les condamnant à la prison. Au fait, un emprisonnement de cinq ou dix ans ferait réfléchir ceux qui organisent des cartels et des monopoles.

Si nous désirons protéger l'entreprise privée, de même que la formation de nouvelles sociétés ou le respect des sociétés qui sont déjà établies, nous devrions sauvegarder la concurrence salubre qui permet de donner un meilleur rendement à l'élément consommateur de notre société.

Si une compagnie n'assure pas de bons services, si elle produit des denrées de qualité inférieure, la concurrence a alors un important rôle à jouer, car les consommateurs préféreront les compagnies honnêtes qui ont réellement à cœur le bien-être de la population.

Ce bill, qui compte 80 pages, renferme beaucoup de substance, mais les députés n'ont pas disposé d'assez de temps pour en étudier tous les articles.

A tout événement, il s'agit, à mon sens, d'une loi susceptible d'améliorer le rôle des corporations dans notre société. Cette loi est destinée à protéger le consommateur et j'espère qu'elle le fera. Si nous constatons cependant qu'elle ne le protège pas, il nous sera toujours loisible de proposer des amendements en vue de réaliser cet objectif.

Monsieur l'Orateur, grâce à la surveillance, il est possible, au Canada, que des sociétés demeurent honnêtes, aient à cœur le bien-être général du pays et observent les lois adoptées par le Parlement. Si toutes les sociétés comprennent l'importance de lois adoptées en vue du bien général de la population, le Parlement canadien aura rendu service aux consommateurs de notre pays et à l'ensemble de notre nation.

[Traduction]

M. Arnold Peters (Timiskaming): Monsieur l'Orateur, à mon avis, c'est un projet de loi très volumineux pour rectifier une très petite lacune concernant l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire. On a signalé que c'était une des raisons motivant la présentation de ce projet de loi. Selon moi, il y a probablement d'autres raisons dont certaines ont été mentionnées.

Le reproche que les membres de notre parti pourraient formuler est que les bills dont le Parlement a été saisi récemment ne répondent pas aux dispositions de ce projet de loi, et je ne crois pas qu'ils puissent le faire. Il convient de féliciter le ministre d'avoir établi une bureaucratie dans son ministère qui était fort restreint au début, mais qui a acquis une grande importance au sein du gouvernement. Je me souviens que la Direction des compagnies n'était composée que de trois ou quatre fonctionnaires, dont deux ou trois d'entre eux